

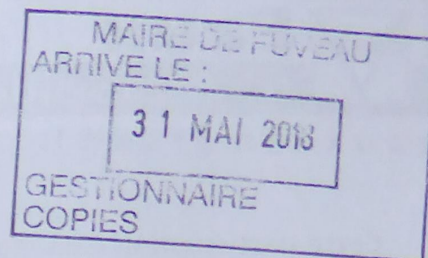
**Agence d'Aix-en-Provence**

Objet : Attestation de faisabilité pour raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées suite à une demande de permis de construire  
Création de 90 logements  
N.réf: Aix - PL/JJ-18.1402

Affaire suivie par : Jérémy JEAN s/c Yves DE LUCAS  
Tél. 04 91 00 67 08 - Fax 04 42 39 27 86

Caractéristique de la demande

Commune : FUYEAU  
PC n° : 013 040 18 L0108  
Demandeur : OPHLM, OPAC SFHE  
Adresse du terrain : L'Ouvrière



Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
Boulevard LOUBET  
13710 FUYEAU

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR  
30 JUIL. 2018

Aix en Provence, le 24 mai 2018

Madame le Maire,

En réponse à votre demande précisée ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, les résultats de notre étude.

**RESEAU D'EAU POTABLE**

Le projet cité ci-dessus peut être desservi en eau.

Les caractéristiques de l'alimentation, notamment en débit et en pression, ainsi que les conditions et les règles générales concernant l'exécution des éventuels travaux de raccordement et d'installation des réseaux intérieurs, seront définies ultérieurement.

**RESEAU D'EAUX USEES**

Le projet cité ci-dessus peut être raccordé au réseau (au point B), par un branchement (par pompage ou gravitairement) incluant le tabouret. Les travaux de raccordement y compris l'éventuel pompage seront pris en charge en intégralité par le pétitionnaire.

**IMPORTANT : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF(PFAC)**

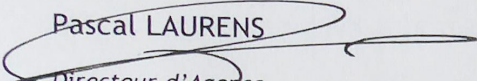
Conformément à l'Article 30 de la loi de finances rectificative n° 2012-354 en date du 14 mars 2012 concernant les "Contributions des bénéficiaires d'Autorisation d'Urbanisme", le projet cité ci-dessus sera redevable de la participation pour le financement de l'assainissement collectif prévue à l'Article L 1331.7 du Code de la Santé publique conformément à la Délibération du Conseil Municipal.



Cette participation d'un montant égal à 3 357.00 € par logement jusqu'à 5 pièces et 2808.00 € par logement social soit un total de 262 602.00 € ne concerne pas les travaux de branchement ou de réseau intérieur qui demeurent à la charge du pétitionnaire. Elle sera exigible au moment des travaux de raccordement.

En cas de faisabilité, les conditions définitives de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront fixées avec le pétitionnaire après obtention du Permis de Construire. Un agent technique SEM viendra sur le site pour finaliser le dossier (prendre rendez-vous au 09 69 39 40 50).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

  
Pascal LAURENS

Directeur d'Agence

**Pièces jointes**

- Dossier PC
- Plans des réseaux AEP & EU

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR  
30 JUIL. 2018



VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR  
30 JUL. 2013





VU POUR ÊTRE ANNEXÉ  
À L'ARRÊTÉ DE CE JOUR  
30 JUIL. 2018

EU



Bouc-Bel-Air, le 01/06/2018

Groupement Est  
du SDIS13

Service PREVENTION

Dossier suivi par : Capitaine Dona WESPIESER  
Service Prévention - N° 2018/427

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR

30 JUIL. 2018

**Rapport technique du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des  
Bouches du Rhône**

- Pour procéder à une visite périodique
- Pour examiner la proposition d'avis du groupe de visite
- Pour procéder à une visite d'ouverture
- Pour lever un avis défavorable
- Pour étudier un permis de construire n°: 013 040 17 L 0108 du 27/12/2017,  
transmis le 29/03/2018, reçu PRV-GES le 04/04/2018
- Pour étudier une déclaration de travaux n°
- Pour étudier une autorisation de travaux ou d'aménagement
- Pour étudier une demande de dérogation
- Autre motif :

**ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

Commune	FUVEAU
Raison sociale	EHPAD FOYER SENIORS et logements HABITATION isolés
Adresse	Chemin de saint François, "L'Ouvrière", 13710 FUVEAU
Type	J, N ( ERP) et Bâtiments d'Habitation
Catégorie	4 <sup>ème</sup> ( ERP) et 1 <sup>ère</sup> famille individuelle/2 <sup>ème</sup> famille collective (HABITATIONS)



## OBJET DE LA DEMANDE

Le projet consiste à la construction d'un ensemble bâtementaire composé :

- un ERP de type J au titre d'un EHPAD de 61 logements totalisant 101 résidents
- un lot de 12 logements sociaux de type habitation de 1<sup>ère</sup> famille individuelle à l'OUEST de l'ERP.
- un bâtiment d'habitation de 18 logements en accession de type habitation de 2<sup>ème</sup> famille collective au SUD de l'ERP.
- Tous deux sont isolés de l'ERP par une distance de plus de 08m.

## DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

Il s'agit d'un établissement de forme circulaire, en R+2 au maximum selon les ailes et se constituant :

Les appartements de type1 (T1) font 32m<sup>2</sup> env. et les T2 font 37m<sup>2</sup> env.

EHPAD FOYER SENIOR				
	Aile Ouest	Aile Nord	Aile Est	Aile Sud
2 <sup>ème</sup> étage	- 9 T1 - 1 salle d'activité /repas de 63m <sup>2</sup> - 2 locaux de stockage de linge de 4m <sup>2</sup> - 1 local entretien de 8m <sup>2</sup> - 1 sanitaire PMR - 1 local de stockage de 5m <sup>2</sup> - 1 bureau de 16m <sup>2</sup> - 2 escaliers totalisant 4 UP - 1 Sortie sur toiture NORD	- 4 T2 - 1 T1 - 1 monte malade - 1 escalier totalisant 2 UP - 1 Sortie sur toiture NORD	/	/
1 <sup>er</sup> étage	- 6 T2 - 4 T1 - 1salle animation de 50m <sup>2</sup> - 1 bureau animateur - 2 locaux à linge de 4m <sup>2</sup> - 1 local entretein de 8m <sup>2</sup> - 1 local de stockage de 21m <sup>2</sup> - 1 sanitaire PMR - 1 Ascenseur - 2 escaliers totalisant 4 UP - circulation interne	- 10 T2 - 1 T1 - 1 monte malade - 1 escalier totalisant 2 UP - circulation interne	/	/

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
 A LA PRETÉ DE CE JOUR  
 30 JUIL. 2018

Rez de chaussée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 T2</li> <li>- 4 T1</li> <li>- 1 salle cinéma</li> <li>- 2 locaux de stockage de linge de 4m2</li> <li>- 1 local entretien de 8m2</li> <li>2 sorties totalisant 4 UP</li> <li>- circulation interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 T2</li> <li>- 1 Sanitaire 21m2</li> <li>- 1 salon de coiffure</li> <li>- circulation interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 cuisine de 139m2</li> <li>- 1 buanderie de 28m2</li> <li>- 1 chaufferie de 28m2 ( accès extérieur)</li> <li>- 2 vestiaires hommes et femmes 28 et 8m2</li> <li>- 1 salle du personnel de 29m2</li> <li>- 1 local poubelle (accès extérieur)</li> <li>- 1 atelier de 14m2 (accès extérieur)</li> <li>- 1 salle à manger/ polyvalente</li> <li>- 1 salon</li> <li>- 1 hall d'accueil de 22m2</li> <li>2 bureaux de Direction</li> <li>Grande terrasse couverte de 90m2</li> <li>1 monte malade</li> <li>4 sorties totalisant 7 UP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 T2</li> <li>- circulation interne</li> </ul>
--------------------	--	--	---	---

- **Nombre de façades accessibles : 1**
- **Tiers : isolés**
- **Structure : Béton, charpente bois et tuiles**
- **Cloisonnement : Traditionnel**
- **PI non déterminés**

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTE DE CE JOUR

30 JUL. 2018



## CLASSEMENT

### ERP :

a) Activité(s)

J, N

b) Effectif déclaré

NIVEAU	PUBLIC	PERSONNEL
2 <sup>ème</sup> étage	62	20
1 <sup>er</sup> étage	50	10
RDC	24	10
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>40</b>

Soit au total : 176 personnes.

c) Classement

Type : J, N  
Catégorie : 4<sup>ème</sup>

### HABITATION :

- un lot de 12 logements sociaux de type habitation de 1<sup>ère</sup> famille individuelle à l'OUEST de l'ERP.
- un bâtiment d'habitation de 18 logements en accession de type habitation de 2<sup>ème</sup> famille collective au SUD de l'ERP.

## RÈGLEMENTATION APPLICABLE

### ERP :

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié - Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 19 novembre 2001 - Dispositions Particulières du Type J.
- Arrêté du 21 juin 1982 - Dispositions particulières du TYPE N
- La commission n'est pas compétente pour formuler des avis relevant de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, notamment par rapport au risque feu de forêt

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR

30 JUL. 2018